

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 MAI 2018

REMISE DES TROPHÉES RISQUES CHIMIQUES PROS

DEUX ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES DANS LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES PAR L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS

Lors de la première journée de Préventica à Lyon, salon dédié à la santé et la sécurité au travail qui se déroule du 29 au 31 mai, a eu lieu la remise des Trophées Risques Chimiques Pros. Lancés le 15 janvier dernier par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, ces trophées valorisent et récompensent l'action des entreprises engagées dans la réduction de l'exposition de leurs salariés aux risques chimiques. Deux entreprises, accompagnées par la Cramif, ont été récompensées pour leurs actions.

SIX ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES, DONT DEUX DANS LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les Trophées Risques Chimiques Pros, remis hier aux six lauréats par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, valorisent l'action des entreprises engagées dans la **réduction de l'exposition de leurs salariés à quatre agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)**: les émissions de moteur diesel, les fumées de soudage, le perchloroéthylène et le styrène.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, avaient la possibilité de concourir à la première édition de ce concours, dans une des quatre catégories. Au total, **50 entreprises se sont inscrites et 2 d'entre elles ont été récompensées** dans la région Île-de-France:



► Catégorie « perchloroéthylène »: Teinturerie Pagès, à Gif-sur-Yvette (91)

La Teinturerie Pagès est passée à l'aquanettoyage et a développé des outils de travail adaptés au secteur du pressing: un fer plus léger, des produits de nettoyage 100 % biodégradable, une meilleure ventilation, l'élimination de tous solvants pour supprimer les vapeurs et la dangerosité liée à l'inflammabilité, etc. Les actions menées par l'entreprise sont axées autour d'une amélioration de la prévention des risques professionnels et de la préservation de l'environnement. La teinturerie a également mis au point un gel lavant pour les mains sur graissant avec de la glycérine naturel et de l'aloë vera de manière à protéger les mains des exploitants qui travaillent au quotidien avec des produits corrosifs. La Cramif a accompagné cette démarche de prévention complète intégrant tous les risques professionnels liés à l'activité pressing. Ses contrôleurs de sécurité ont apporté conseil et expertise à l'entreprise. Vous pouvez retrouver la [vidéo du lauréat](#).

▶ **Prix innovation du jury: Auto Bilan France**, à Trappes (78)

L'entreprise Dekra « **Auto Bilan France** » a une activité de contrôle et d'inspection des véhicules légers et poids lourds. L'existence de forts risques chimiques dans le contrôle technique des poids lourds a encouragé l'entreprise à réaliser des études permettant de connaître les niveaux d'expositions des salariés aux particules fines et aux oxydes d'azote (NOx). Les actions menées par l'entreprise ont été de déployer des cabines de contrôles pressurisés avec un air filtré capté à l'extérieur et des caméras de sécurité sur la piste de contrôle permettant aux salariés de rester en retrait et de ne plus avoir de problème respiratoire. La **Cramif** travaille en commun avec l'entreprise depuis 2009 et accompagne cette démarche de prévention avec l'expertise de ses contrôleurs de sécurité. Vous pouvez retrouver la [vidéo du lauréat](#).

Quatre autres entreprises ont été par ailleurs récompensées:

▶ **Catégorie « fumées de soudage »: Ygnis Industrie**, à Cauroir (59)

▶ **Catégorie « émissions de moteur diesel »: Contrôle technique automobile Midi-Pyrénées**, à Toulouse (31)

▶ **Catégorie « styrène »: Liteboat**, à Pontcharra (38)

▶ **Prix spécial du jury: AFPMA Formation**, à Péronnas (01)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des [vidéos des lauréats](#).

Le jury a ainsi désigné le meilleur projet dans chaque catégorie selon plusieurs critères: l'engagement de l'entreprise, l'implication des salariés, la démarche de prévention, les actions mises en place, leur caractère innovant...

AGIR POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

L'exposition à certains agents chimiques, et en particulier les CMR, conduit à des effets immédiats ou différés sur la santé. C'est pourquoi les risques chimiques sont **l'une des priorités de la politique de prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**, acteur référent de la santé et sécurité au travail, qui accompagne les entreprises dans la prévention de l'exposition à ces 4 CMR depuis 2014.

En 2016, grâce au programme CMR:

▶ **50 % des 600 établissements** ciblés avaient mis en place des équipements de protection et des actions de sensibilisation à la prévention des risques d'exposition aux fumées de moteur diesel;

▶ **50 % des 1900 pressings** ciblés avaient remplacé leur machine au perchloroéthylène par des machines à l'aquanettoyage;

▶ **38 % des 2000 établissements en chaudronnerie** ciblés avaient progressé significativement dans la prévention des expositions aux fumées de soudage.



Retrouvez tous les détails dans la [brochure en pièce jointe](#)

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de la Cramif

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

Plus d'infos sur ameli.fr/employeurs et cramif.fr

Contact: Service Presse Cramif  01 40 05 29 79/37 69